



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 2
Abstentions : 0
Voix favorables : 2
Voix défavorables : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/09/2025

Délibération
n° CA-2025-26

relative à la désignation d'un représentant étudiant au conseil de coopération documentaire du Service interétablissements de coopération documentaire de Toulouse

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 714-2, L. 718-2 et D. 714-35 ;

Vu la convention portant création du Service interétablissements de coopération documentaire de Toulouse en date du 12 février 2016, notamment son article 5,

Considérant que le conseil de coopération documentaire du Service interétablissements de coopération documentaire de Toulouse comprend un représentant des enseignants-chercheurs et un représentant des étudiants de l'université Toulouse Capitole, désignés sur proposition du président, par leurs représentants respectifs au conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique :

Sur proposition du président de l'université, considérant les résultats du vote :

- 2 (2) représentants des étudiants présents ou représentés
- 2 voix favorables
- 0 voix défavorables
- 0 abstentions,

M. Raphaël PERRET est désigné comme représentant des étudiants au sein du conseil de coopération documentaire du SICD, pour un mandat d'une durée de deux ans.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK
